

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES
2021

DEL . 08/2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 24 Janvier ,

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 26
habituel de ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu
séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand,
agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSES Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-
Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme
GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-
Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme
SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI
Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme AURIOL
Anne-M FRELIER Laurent- M. SEIGNOBOS Jean-Luc- Mme DUPONT
Karine- Mme PRUNET Sophie.

Procurations :

Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin
CAMARA.

Mme LECUREUX Aurore donne procuration à M. HURET David

Etaient absents excusés- Mme ARNAL Estelle

**Délibération portant demande de subvention DETR dans le cadre de la
rénovation de la toiture de l'école maternelle Alphonse DAUDET et de
son désamiantage .**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des
Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,
Mme PRUNET Sophie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que suite aux intempéries du 24/08/2021 ayant endommagé
gravement l'école maternelle, des travaux de mise en sécurité et de bâchage ont été réalisés
dans l'attente de revoir totalement la toiture.

Le sinistre a mis en évidence la présence d'amiante dans les tôles PST de la toiture nécessitant avant
travaux de traiter par un désamiantage obligatoire, et conformément à la réglementation en vigueur.

Le coût des travaux avec le désamiantage s'élèverait à 400 000 €.HT.

Afin de permettre à la collectivité de financer en partie ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, à hauteur de 50 % (à titre exceptionnel) selon le plan de financement suivant :

- Coût HT des travaux + désamiantage : 400 000 € maxi .
- Montant de subvention DETR (50 % sollicité à titre exceptionnel) : 200 000 €
- Autofinancement communal : 200 000 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer :

-Sur la demande de subvention DETR 50 % soit 200 000 €

-Sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de la solliciter

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le maire et après délibérations décide à l'unanimité de solliciter la demande de subvention au titre de la DETR pour l'opération citée.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

